



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille seize le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 juin 2016, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, Mme HOLGADO, M. GABARD, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. CARREAU à M. RIMARK, Mme MARECHAL à M. BODIN, M. GEDON à Mme DUBOURG, M. MONMARCHON à M. BALDES

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LUCKHAUS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

23 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS - M. MORIER NICOLAS ET MME MORIER KOK ENG

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », par délibération du 10 mai 2016, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec M. MORIER Nicolas et Mme MORIER Kok Eng, pour les casernements n°11/13 avenue du 144^e RI dans la Citadelle, dédiée à une activité de gîte. Cette convention a été signée le 22 juin 2016.

En annexe 4 de cet acte était précisé la réalisation d'une communication avec le casernement situé au n°9.

Or, les locaux adjacents (n°7/9 avenue du 144^e RI) ne sont pas mis à disposition du même bénéficiaire. La création de cette ouverture n'est donc pas autorisée.

Il convient donc de passer un avenant n° 1 afin d'apporter les ajustements correspondants : modification du programme de travaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de M. MORIER Nicolas et Mme MORIER Kok Eng et les documents y afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 27 juin 2016 et a émis un avis favorable .

La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 27 juin 2016 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 07/07/16
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20160705-32566-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

